



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 2...1...DEC...2016.....
et publié le ..2...1...DEC...2016...
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire relatif à l'aménagement d'un Espace seniors au sein de la résidence des Imbergères

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire relatif à l'aménagement d'un Espace seniors au sein de la résidence des Imbergères

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monique Pourcelot,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et R.421-14,

Considérant le redéploiement de la politique engagée par la ville de Sceaux en faveur d'un vieillissement actif et citoyen qui vise à améliorer la qualité de la vie des seniors,

Considérant le projet d'aménager un Espace seniors au rez-de-chaussée de la résidence des Imbergères dont la vocation sera de répondre aux besoins des seniors, de leurs proches et aux nouvelles attentes de cette population,

Considérant que l'aménagement d'un Espace seniors nécessite la réalisation de travaux ayant pour effet de créer un accès indépendant sur la rue des Imbergères, modifiant donc la façade de l'immeuble et qu'ils s'accompagnent d'un changement de destination des locaux, actuellement affectés à l'habitation, pour y créer un équipement public,

Considérant que le propriétaire des locaux Sceaux Habitat a donné un avis favorable à la réalisation des travaux,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un permis de construire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de création d'un Espace senior au rez-de-chaussée de la résidence des Imbergères.

AUTORISE le maire à demander toutes les subventions relatives à la réalisation du projet de l'Espace seniors.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Monique Pourcelot